



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

## **[ORANGE] À l'attention de Madame Christel Heydemann, Directrice Générale d'Orange.**

Madame la Directrice,

Le nombre de fonctionnaires était de 19 195 chez Orange au 31 décembre 2022 (8 503 non cadres et 10 692 cadres). La CFDT a à cœur la défense de nos collègues fonctionnaires et souhaite vous interpeller concernant nos principales revendications, pour certaines toujours sans réponse.

Suites des annonces de M. Guérini :

La CFDT a pris note de l'intervention de Monsieur Stanislas Guérini, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique au sujet des revalorisations des rémunérations des fonctionnaires.

La CFDT se demande quelle sera la traduction des propos de Mr Guérini pour nos collègues fonctionnaires.

Si nous pensons savoir comment vous traduirez la hausse du point d'indice de 1,5 % sur les fiches de paie (hausse de la valeur du point pour les non-cadres et malheureusement reprise sur le complément en contrepartie pour les cadres), nous restons interrogatifs sur les autres mesures annoncées par le ministre.

La CFDT vous demande par ce courrier ce que vous prévoyez concernant les mesures ci-dessous chez Orange :

- Attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024
- Une mesure supplémentaire pour les agents de catégorie C avec un rajout de 9 points d'indice

- Une prime pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 euros pour les agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros
- Le remboursement de 75 % du forfait de transport collectif

Mise en place d'un PPCR3 :

La CFDT porte depuis plusieurs années un projet Parcours Pro Carrières Rémunération (PPCR 3) dans lequel nous revendiquons la fusion des intra-bandes (2.1 /2.2 , 3.2/3.3 , 4.1 /4.2) pour que les fonctionnaires soit traités sur le même pied d'égalité que les salariés de droit privé en terme d'évolution professionnelle. Le groupe La Poste a déjà regroupé les deux grades 4-1 4-2 en un grade de cadre supérieur.

Enfin, toujours au nom de l'équité, la CFDT avait proposé au Conseil Questions Statutaires d'Orange, les deux revendications suivantes, restées sans réponse.

Revalorisation de l'indemnité de départ à la retraite pour les non-cadres fonctionnaires :

Ce montant n'ayant pas été augmenté depuis de nombreuses années, nous demandons une revalorisation de cette prime de départ en retraite à hauteur de 10 % du montant du salaire global de base Brut annuel.

La décision n°4/99 du 24 mars 1999 précisait que la prime de fin de carrière était réévaluée le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Création d'une prime de départ pour les retraites des cadres fonctionnaires : Afin d'avoir plus d'équité avec l'ensemble des autres salariés, nous demandons la création d'une prime de départ en retraite à hauteur de 10 % du montant du salaire global de base Brut annuel.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Elisa MISTRAL Déléguée Syndicale Centrale CFDT

À l'attention de Madame Christel Heydemann, Directrice Générale d'Orange.

Madame la Direction,

Le nombre de fonctionnaires ébali de 19 185 chez Orange au 31 décembre 2022 (8 503 non-cadres et 10 682 cadres). Le CFDT a à cœur la défense de nos collègues fonctionnaires et souhaite vous interpeller concernant nos principales revendications, pour certaines toujours sans réponse.

Suivent des **intérogatoires de M. Guérol** :

Le CFDT a pris acte de l'intervention de Monsieur Stanislas Guérol, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique au sujet des revendications des rémunérations des fonctionnaires.

Le CFDT se demande quelle sera la traduction des propos de M. Guérol pour nos collègues fonctionnaires.

Si nous pouvons savoir notamment vous indiquerez la hausse du point d'indice de 1,5 % sur les fibres de poste (hausse de la valeur du point pour les non-cadres et malheureusement reprise sur le complément en contrepartie pour les cadres), nous restons interpellés sur les autres mesures annoncées par le ministre.

Le CFDT vous demande par ce courrier ce que vous prévoyez concernant les mesures ci-dessous chez Orange :

- Attribution de 9 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2023
- Une mesure supplémentaire pour les agents de catégorie C avec un rajout de 9 points d'indice
- Une prime grossière d'achat allant jusqu'à 800 euros pour les agents dont la rémunération est inférieure à 3 300 euros
- Le remboursement de 75 % du forfait de transport collectif

Mise en place d'un PFCR :

Le CFDT porte depuis plusieurs années un projet Planours Pro Carrières Rémunération (PPCR) dans lequel nous revendiquons la fusion des échelons (3, 10, 2, 3, 20, 3, 4, 14, 2) pour que les fonctionnaires soit traités sur le même pied d'égalité que les salariés de droit privé en terme d'évolution professionnelle. Le groupe La Poste a déjà regroupé les deux grades 4-1 et 4-2 en un grade de cadre supérieur.

Enfin, toujours au nom de l'égalité, le CFDT avait proposé au Conseil Coordonneur Statutaires d'Orange, les deux revalorisations suivantes, restées sans réponse :

**Revalorisation de l'indemnité de départ à la retraite pour les non-cadres fonctionnaires :**

Ce montant n'ayant pas été augmenté depuis de nombreuses années, nous demandons une revalorisation de cette prime de départ en revalorisant à hauteur de 70 % du montant du salaire global de base Br et annuel.

La décision n°4399 du 26 mars 1999 précisait que la prime de fin de carrière était réévaluée le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

**Création d'une prime de départ pour les retraités des cadres fonctionnaires :**

Afin d'avoir plus d'équité avec l'ensemble des autres salariés, nous demandons la création d'une prime de départ en revalorisant à hauteur de 70 % du montant du salaire global de base Br et annuel.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Elise HÉLÉNAL, Déléguée Syndicale Centrale CFDT



Documents

[À l'attention de Madame Christel Heydemann, Directrice Générale d'Orange.](#)